

## LASURE HP SATIN

### FICHE TECHNIQUE



### DÉFINITION / DESTINATION

Lasure d'imprégnation et de finition satinée à base de résines polyuréthanes en phase solvantée, destinée à la protection et la décoration de toutes boiseries verticales extérieures.

Sa formule très riche et souple assure une haute protection microporeuse et hydrofuge des bois neufs et anciens\*, et ne craquelle pas.

### PROPRIÉTÉS

- Haute protection Anti-UV.
- Résiste aux forts écarts de températures.
- Microporeuse et hydrofuge.
- Sans trace de reprise.
- Grand temps d'ouverture.

### CARACTÉRISTIQUES

<b>Emission COV</b>	Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/e) : 400 g/L (2010). Ce produit contient au maximum 400 g/L de COV.
<b>Classification AFNOR</b>	NFT 36-005 - famille I - classe 4a
<b>Composants liant / type de résines</b>	Polyuréthane
<b>Densité à 20°C ≈ (g/cm3)</b>	0,90 (+/- 0,03)
<b>Dilution</b>	Prêt à l'emploi. Ne pas diluer.
<b>Séchage (sec hors poussière)</b>	1 h
<b>Séchage Recouvrable</b>	10 h
<b>Finition / aspect</b>	Satin
<b>Brillant Spéculaire (Bs)</b>	70 % (sous 60°) sur carte à contraste à 100µm
<b>Rendement moyen</b>	14 à 18 m <sup>2</sup> / L / couche
<b>Couleur</b>	Base TR
<b>Conditionnement</b>	9 L – 2,5 L – 0,75 L

Les valeurs sont données pour le produit en base transparente. Temps de séchage à 23°C et HR 50%

<b>Mise en œuvre</b>	<p>Elle devra être conforme au DTU 59.1 en vigueur.</p> <p>Adapter la préparation des supports selon leur état et leur nature (nettoyage, lessivage/ rinçage, ponçage, grattage, dégraissage, rebouchage, époussetage...).</p> <p><b>IMPORTANT</b> : conformément à la Norme NF T34-202, en extérieur, la nuance « incolore » ne peut être employée seule, mais nécessairement en combinaison avec 2 couches de lasure teintée, ce qui permet de ne pas trop foncer le bois.</p> <p>Bien homogénéiser le produit avant son application.</p>
<b>Préparation des supports</b>	<p>Le fond doit être propre, sec et non gras.</p> <p>Le bois sera poncé (grain 80). Ceux contenant des résines non fixées ou des oléorésines seront dégraissés.</p> <p>Les anciens vernis seront éliminés.</p> <p>Les anciennes lasures saines et homogènes, seront lessivées et légèrement poncées (grain 80-100).</p> <p>Si la lasure est dégradée, poncer pour revenir au bois brut.</p> <p>Si nécessaire, appliquer un produit de traitement insecticide-fongicide. Sur bois contaminés gratter, nettoyer puis traiter avec un produit de traitement adapté.</p> <p>Subjectiles : bois feuillus, résineux, tropicaux (excepté le Red Cedar et bois anti-siccatifs ; tenue limitée sur bois peu imprégnables (chêne, douglas, mélèze, etc.)).</p>
<b>Conditions Climatiques</b>	<p>En travaux d'extérieur : température ambiante de mise en œuvre : <math>12^{\circ}\text{C} \leq T^{\circ}\text{C} \leq 35^{\circ}\text{C}</math></p> <p>Hygrométrie ambiante de mise en œuvre : <math>\leq 80\%</math> H.R.</p> <p>Ne pas appliquer sur support ruisselant, par mauvais temps (gel, pluie,...). Ni en plein soleil ou par grand vent.</p> <p>Ne pas appliquer sur un bois dont l'humidité est supérieure à 12%.</p>
<b>Nombre de couches</b>	En extérieur, appliquer 3 couches. En entretien, appliquer 1 à 2 couches.
<b>Matériel d'application</b>	Brosse spéciale lasure. Rouleau à poils ras.
<b>Nettoyage des outils</b>	Diluant synthétique immédiatement après usage.
<b>Recommandations et précaution d'emploi</b>	Lire l'étiquette avant utilisation. Respecter les précautions d'emploi : fiche de données de sécurité disponible sur le site <a href="http://www.espacedoc.fr">www.espacedoc.fr</a> .
<b>Conservation</b>	12 mois dans l'emballage d'origine fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs.
<b>Environnement &amp; Protection</b>	<p>Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts.</p> <p>Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides.</p> <p>Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.</p>
<b>Traitement des déchets</b>	<p>Éliminer le contenu/récipient comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales</p> <p>Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contacter les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur (CED : 08 01 12).</p>

